

RESIDENCE SEVEN HOUSE

OBJET :

Ce présent descriptif concerne le projet de construction de 42 appartements en R+3 et R+2, 2 bâtiments, rue jacques IEKAWE à NOUMÉA, commune de Nouméa, pour le compte de la SARL SEVEN HOUSE.

TERRASSEMENT :

Les travaux comprennent la mise à nu du terrain (débroussaillage, arrachage et éventuellement l'abattage et le dessouchage). Le terrassement en pleine masse selon les recommandations du rapport de sol).

Limite de prestations : l'entreprise devra les mises à niveau de plate-forme de terrassement complémentaires, les fouilles en trou ou en rigole, les fouilles pour réseaux organiques sous immeubles, et pour travaux extérieurs (clôtures, murets, murs de soutènements, etc...). Une réception de plate-forme sera faite pour le gros œuvre avant tout commencement des travaux.

FONDATIONS :

Longrines en béton armé et semelles isolées ou sur semelles filantes avec acier en attente pour constituer une armature.

Poteaux en béton armé.

Béton dosé à 350 kg de CPJ45 par mètre cube. Le ferraillage sera exécuté conformément au béton armé avec un enrobage minimum de 3 cm.

Les murs de soutènement et le dimensionnement des fondations se feront en accord avec le bureau de contrôle technique et le laboratoire de sol.

Les murs seront en banché de 16.

DALLE :

Toutes dalles sur remblais seront soigneusement compactées et auront au moins 12 cm d'épaisseur et les dalles en élévation seront en dalles coulées en place avec une épaisseur minimum de 15 cm avec Assour, pour une bonne isolation phonique .

RESIDENCE SEVEN HOUSE

ESCALIER :

Il sera prévu, en intérieur, en béton , les mains courantes seront en bois au choix du maître d'oeuvre.

PARKINGS :

70 places de parkings sont prévues (compter : 1 pour les F2).

MURS INTERIEUR & EXTERIEURS :

Les murs extérieurs seront en béton banché de 16.

Les séparations entre deux appartements seront en béton banché de 16.

Les cloisonnements intérieurs seront en placoplâtre de 10

ENDUITS INTERIEURS :

Enduit au plâtre sur les murs de façade intérieure. Les plafonds intérieur sous toiture seront en placoplâtre.

ENDUITS EXTERIEURS :

Sans objet :

CHARPENTE COUVERTURE :

La toiture sera en tôles ondulées, montée sur structure métallique, de couleur selon permis de construire, sisalation thermique et accessoires divers. Sous-forgets et couloir coursive et commun en PVC, bandeaux métallique.

RESIDENCE SEVEN HOUSE

MENUISERIES INTERIEURES & EXTERIEURES :

ALUMINIUM

Les menuiseries et gardes corps seront en aluminium. Les protections sur terrasses seront en aluminium . Les volets roulants ne sont pas prévus.

BOIS

La porte d'entrée sera iso plane âme pleine.

Les portes intérieures seront iso planes, à âmes alvéolaires

L'ensemble des plinthes intérieures sera en bois.

PEINTURE :

Les murs intérieurs seront peints en « PANTEX 900 » mate de chez La Seigneurie, ou similaire.

Les menuiseries bois seront laquées satinée en « SOYTEX » de chez La Seigneurie, ou similaire.

Les murs extérieurs seront en peinture semi épaisse de type seigneurie ou similaire

ELECTRICITE :

L'électricité sera conforme aux normes en vigueur. Appareillage de qualité, de type « ARNOULD », ou similaire.

PLOMBERIE :

Appareillage ordinaire de type « PORCHER », ou similaire et robinetterie. Un réseau V.M.C est prévu (y compris sortie toiture)Production d'eau chaude type énergie renouvelable , pompe à chaleur.

PLACARDS :

Il sera prévu des placards : 1/3 rangement (type Clairson), 2/3 penderie. Portes sur rail blanc aluminium et habillage stratifié blanc.

RESIDENCE SEVEN HOUSE

MOBILIER :

CUISINE : Un budget par type d'appartement est prévu de 180 000 f pour les F2. Suivant plan annexe .

MEUBLES DE SALLE DE BAIN : Un meuble de salle de bain avec miroir avec lavabo , (budget de 65 000 f pour les F2.

PARE-DOUCHE : Un pare-douche est prévu Verre clair

REVETEMENT DE SOL & MURS :

Carrelage grés émaillé 1^{er} choix dans toutes les pièces, plinthes en carrelage en extérieur uniquement. Faïences dans la salle d'eau (hauteur 1.80 m/ sol environ).

Le carrelage des communs est prévu en gré émaillé ou gré cérame au choix du maître d'ouvrage.

ASSAINISSEMENT :

L'assainissement sera conforme au règlement du lotissement.

PARTIES COMMUNES :

Hall d'entrée : sol carrelé type grés cérame ou émaillé . Boîtes aux lettres normalisées.

Couloirs et escaliers de distributions : sol grés émaillé au rez-de-chaussée et aux étages. Main-courante en bois ou alu au choix du maître d'ouvrage . Peinture sur les murs.

Eclairage des parties communes : intérieur par plafonniers commandés par bouton poussoir et minuterie.

Antenne T.V : antenne satellite collective prérglée.

Nota : l'ensemble des prestations choix des matériaux, coloris , des parties communes et privatives restent entièrement au choix du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage (la sarl SEVEN HOUSE) .